

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Trente du mois D'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN – M. Sébastien THOMAS – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL).

.....
Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2024

Date d'affichage : 24 avril 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents : 6

Procurations : 5

Appelés à voter : 34

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaires de séance désignées à l'unanimité : Madame Jocelyne VIROLAN

.....

**VALIDATION DU PLAN
DE FINANCEMENT DU PROJET
DE GESTION ET D'ANIMATION
DE MARE À BWÈ ET ANSE
DUMONT AU GOSIER**

CM-2024-3S-DDD-19

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'appel à projet TE ME UM 2023, la ville du Gosier a bénéficié du soutien financier de l'Office Française de la Biodiversité en faveur de biodiversité d'Outre-Mer pour un montant de 8 820.00 euros pour un coût global estimé à 44 655.00 € HT dont 11 760 € de frais de personnel permanent.

Le projet de gestion et d'Animation de Mare à Bwè et Anse Dumont au Gosier poursuit plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Assurer la continuité des projets lancés et l'engagement de la ville pour la nature (façade littorale et zones rurales) ;
- Améliorer la gestion de deux sites naturels par l'acquisition d'équipements adaptés aux zones humides et la formation par le compagnonnage des agents dont l'agent du littoral ;
- Animer les sites ;
- Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux par les agents de la ville et du public sur les sites identifiés en vue de reproduire le modèle sur d'autres sites

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Collectivité	Participation	Montant
Ville du Gosier	80,25 %	35 835 €
Office Français de la Biodiversité (OFB)	19,75%	8 820 €
Total	100 %	44 655 €

Il s'agit donc pour le Conseil municipal :

- De valider le budget prévisionnel ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant la reconnaissance de la collectivité comme *Territoire Engagé pour la Nature* en juin 2019 et en 2023 ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire du Gosier et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la Ville bénéficie d'un soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 11 Abstentions

DÉCIDE

Article 1 : De valider le budget global pour un montant de 44 655 €, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant
Ville du Gosier	80,25 %	35 835 €
Office Français de la Biodiversité (OFB)	19,75%	8 820 €
Total	100 %	44 655 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 3 : Le Maire et la Directrice Générale des Services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le	14 MAI 2024
Et publication ou notification le	15 MAI 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 30 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jocelyne VIROLAN', is written over a blue circular official stamp. The name 'Jocelyne VIROLAN -' is printed below the signature.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Validation du plan de financement du projet de gestion et d'animation de Mare à Bwè et Anse Dumont au Gosier.

Date de transmission de l'acte : 14/05/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/05/2024

Numéro de l'acte : CM20243SDDD19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240430-CM20243SDDD19-DE

Date de décision : 30/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres